

Rapport de la mission d'audit de la société 'CDM HENAN-CHINE' du mois de mars 2023 (CDM_2023_3)

L'inspection s'est déroulée du 28/03/2023 au 02/04/2023 au sein de CDM HENAN-CHINE

Résumé exécutif :

La mission de contrôle s'est déroulée du 28 mars au 02 avril 2023 sur les sites de la compagnie et les consultations communautaires. Ces visites de terrain ont commencé par la base vie à Filbowal où la mission a eu des entretiens avec les Directions Environnement, Hygiène, Santé, Sécurité, Ressources Humaines et Relations Communautaires de la compagnie pour comprendre les mesures idoines qu'elle a prises en faveur des employés de Compagnie du Développement des Mines HENAN CHINE, des communautés riveraines de la compagnie d'une part et la protection de l'environnement, d'autre part. Pour les visites de terrain, la mission s'est rendue sur les différentes bases vies, les routes minières, le garage, les mines, la décharge et la consultation dans les communautés riveraines. Elle a également effectué des mesures in situ des eaux souterraines au piézomètre TW-4 et les eaux de surface y compris les particules de poussières et de bruits.

Entretien avec la direction de la société :

Un entretien avec la Direction de la Société s'est déroulé le 28/03/2023 de 14:36:00 à 16:07:00. Les points suivants ont été abordés :

Appropriation des terres :

Recruter un cabinet pour évaluer les biens sur le domaine, aller rencontrer les coutumiers et organiser les rencontres où tous les citoyens sont conviés pour identifier le propriétaire suivi d'une évaluation des biens avant la compensation.

Mesures de conservation des sols :

la compagnie estime que la meilleure option est de planter les herbes sur les flancs des pentes.

Mesure pour la conservation de la flore :

Pour la conservation des espèces végétales locales, la seule activité de la compagnie est de répertorier les espèces végétales locales pour régler le processus de réhabilitation.

Gestion des déchets :

Pour les produits biodégradables, l'enfouissement est la solution appliquée. Certains emballages de produits non toxiques sont directement offerts aux communautés pour le recyclage tandis que les huiles usagées sont collectées et remises à certaines entre

La Direction a évoqué les préoccupations suivantes :

- Environnement : incendies volontaires, vandalisme sur les installations de lutte contre la pollution des eaux de surface
- Relationnel : réaction des communautés face à leur transport par les camions de la compagnie qui ne sont pas destinés à cela.
- Sécurité : non-respect du port des EPI par les employés.

Relations communautaires :

Un entretien avec la Direction des relations communautaires s'est déroulé le 28/03/2023 de 16:22:00 à 17:20:00. Les points suivants ont été abordés :

Tendances démographiques :

une augmentation considérable de la population est constatée. Aucune statistique n'existe pour le moment à part le recensement des populations.

Pression sur les services publics :

Leur pression sur les infrastructures des services publics est forte.

Groupes vulnérables :

la compagnie fait des offres de vivres. et les demandes d'aide formulées par les autorités locales sont souvent honorées par la compagnie.

Mesures pour améliorer la situation des femmes :

Transport des femmes nécessiteuses à Boké, dons de vivres aux populations.

Dispositions pour le développement féminin :

la mise en place et l'équipement des centres NAFA sont en cours et sur financement de la compagnie. A date, seul le groupement « femmes unies de Diougourou » est appuyé financièrement par la compagnie.

Les infrastructures apportées par la société sont :

- > école (1) : 3 salles de classe à Lalifa
- > mosquée (5) : Boussourah, Hounsiré, Konia, Djolol, Baganda

- > forage (49) : Boké, Téliélé, Tanènè
- > latrines (1) : 1 bloc de 3 latrines à Tanènè
- > route (2) : De la mine 18 à Lalifa et Diougourou

Entretien avec les communautés riveraines :

2 entretiens avec les communautés riveraines ont été effectués dans les villages de : Kabara, Kawessi-centre,

Les principales préoccupations citées par les communautés riveraines sont les suivantes :

- Kabara > Eau potable : fourniture d'eau potable
- Kabara > Ecole : construction d'école
- Kabara > emploi : emploi des jeunes
- Kabara > Santé : construction de poste de santé
- Kawessi-centre > emploi : recrutement des jeunes de la localité
- Kawessi-centre > Environnement : Reboisement des sites exploités.
- Kawessi-centre > Relationnel : renforcement des capacités des cadres de la Mairie

Appréciations de l'équipe d'enquête :

Au cours de cette mission de contrôle environnemental des activités minières de la Compagnie CDM HENAN CHINE à travers ses différentes composantes, l'unanimité de l'équipe approuve que globalement, CDM HENAN CHINE est jugée globalement conforme sur la mise en œuvre de son PGES tout en signalant que de gros efforts restent à fournir pour une appréciation positive définitive de ses activités en Phase de Construction.

Non-conformités

Les non-conformités relevées par la mission sont :

- > hydrocarbures : Garage de maintenance : les terres souillées d'hydrocarbures sont visibles par endroit au garage.

Recommandation :

- > Hydrocarbures : Garage de maintenance : des déversements d'hydrocarbures sont visibles à maints endroits et sur sol non protégé ; les huiles usagées sont stockées de façon inappropriée et les filtres à huile sont abandonnés sur le sol.

Recommandation :

> eau souterraine : Garage de maintenance : aucune infrastructure de surveillance des eaux souterraines n'est réalisée au sein du garage.

Recommandation :

> Eaux de surface : Aucune surveillance qualitative des eaux de surface contrairement à ce qui était prévu au PGES

Recommandation : Se conformer aux dispositions du PGES

> eau souterraine : Aucune surveillance qualitative des eaux souterraines contrairement aux dispositions du PGES

Recommandation : Mettre en place un réseau de surveillance des eaux souterraines.

> Environnement : Absence de pépinière, sans explication donnée par la direction de la Mine.

Recommandation : Obligation de mettre en place une pépinière pour initier le reboisement.

> milieu terrestre : Dans sa liste des espèces animales impactées, CDM site la girafe, animal totalement absent de la zone.

Recommandation : Revoir sérieusement l'inventaire des espèces animales et végétales impactées et fournir des efforts de sensibilisation de ses travailleurs pour lutter contre la chasse et les feux de brousse.

> eaux de surface : Absence de plan de gestion des eaux usées domestiques.

Recommandation :

> Santé : Mine 18 : aucune mesure n'est prise pour lutter contre la défécation à l'air libre et aucune toilette n'est installée

Recommandation : La compagnie doit acheter et installer les toilettes mobiles pouvant être curées chaque matin par un personnel recruté à cet effet et vidangées dans des fosses septiques sécurisées de la compagnie. Le délai maximal de la mise œuvre de cette recommandation est de 4 mois.

> Sécurité : Aucun panneau n'est installé sur le site pour le respect des consignes routières sur la mine à tel point qu'un camion a forcé un dépassement de la mission dans un virage dangereux

Recommandation : La compagnie doit acquérir et installer des panneaux de signalisation aux abords des voies d'accès aux mines et sensibiliser les opérateurs des mines sur les bonnes pratiques au plus tard dans 2 mois.

> déchets : Les déchets solides sont visiblement abandonnés par endroits dans la mine et aucune poubelle n'a été trouvée sur le site.

Recommandation : La compagnie doit installer des poubelles sélectives dans les Mines pour la ségrégation des déchets en amont et faciliter le tri en aval (décharge).

> Poussière : Au niveau de la mine 22, la mesure des PM10 est plus de 2 fois supérieure à la valeur seuil.

Recommandation : La compagnie doit doter tous les opérateurs miniers en équipements de protection respiratoire et surveiller leur port effectif par des visites inopinées.

> Eaux de surface : Aucun bassin de décantation n'est réalisé par le promoteur autour des Mines visitées.

Recommandation : La CDM Henan-Chine doit réaliser des bassins de décantation en des points jugés à fort potentiel d'érosion pour éviter toute pollution des eaux de surface par le transport de sédiments.

> Environnement : Aucune mesure antiérosive n'est prise par le promoteur contrairement à ce que prévoit le PGES.

Recommandation :

Pour toute demande de complément d'information, merci de contacter :

- M. Mouloukou Souleymane SIDIBE, DG/AGEE, sofe.mou@gmail.com
- M. Aboubacar KABA, DG/LAE, boubahkaba@gmail.com

ANNEXES : mesures physico-chimiques

analyses d'eau

point : CDM_GW_1

désignation : Forage 1 de Hounsiré

longitude	latitude		
-13.9982	10.7999		
T°C	pH	Eh	Cond.
	5.3		30

point : CDM_GW_2

désignation : forage 2 de Hounsiré

longitude	latitude		
-13.9971	10.8001		
T°C	pH	Eh	Cond.
	5.77		72.2

point : CDM_SW_1

désignation : rivière de Kilinkö

longitude	latitude		
-13.9899	10.8376		
T°C	pH	Eh	Cond.
	5.7		210

analyses de bruit

point : CDM_EX_1

Désignation : Mine 22

Longitude	Latitude
-13.9656	10.7861

Niveau d'exposition moyen : 61.3 dB (durée mesure : 5 mn)

point : CDM_TW_1

Désignation : village de Hounsiré-ouest

Longitude	Latitude
-13.9983	10.7992

Niveau d'exposition moyen : 60 dB (durée mesure : 10.2 mn)

point : CDM_TW_3

Désignation : Village de Kilinko

Longitude Latitude

-13.9903 10.8377

Niveau d'exposition moyen : dB (durée mesure : 5.31667 mn)

analyses de poussières

point : CDM_EX_1

Désignation : Mine 22

longitude latitude

-13.9656 10.7861

PM10- $\mu\text{g}/\text{m}^3$ PM2.2 - $\mu\text{g}/\text{m}^3$

342.2 41.59

point : CDM_TW_1

Désignation : village de Hounsirè-ouest

longitude latitude

-13.9983 10.7992

PM10- $\mu\text{g}/\text{m}^3$ PM2.2 - $\mu\text{g}/\text{m}^3$

421.5 40.76

point : CDM_TW_3

Désignation : Village de Kilinko

longitude latitude

-13.9903 10.8377

PM10- $\mu\text{g}/\text{m}^3$ PM2.2 - $\mu\text{g}/\text{m}^3$

438.7 37.7